

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 mai 2015 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON**

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille quinze, le 11 mai,
Présents	17	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	18	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	02	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de mai.

Date de convocation : 06/05/2015

Présents : M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. J.L. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme M.J. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. J.L. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE.

Absents : Mme N. LIMOGES (procuration à Mme A. SAUGE) et M. D. SCHALLER.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. Jean-Luc DUFFAIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20150511-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2015

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2015. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150511-02 Approbation de la grille tarifaire d'occupation du domaine public

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe un seul tarif d'occupation du domaine public délibéré le 24 avril 2008. Il s'agit d'un droit de place de 25,00 € de l'heure pour les marchands ambulants.

Suite à la demande d'un professionnel établi comme vendeur de pizza, la municipalité avait délibéré le 16 février 2015 pour l'autoriser à s'installer place des Minimes les mardis soir afin d'effectuer son activité professionnel. Il avait été décidé de reporter le vote de la grille tarifaire d'occupation du domaine public à une prochaine séance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la grille tarifaire d'occupation du domaine public de la manière suivante :

- Emplacement pour la vente non sédentaire de matériel : 25,00 € par heure – Place des Minimes
- Emplacement pour la vente alimentaire non sédentaire : 1,50 € par mètre linéaire et par jour – Place des Minimes
- Tout autre cas d'occupation du domaine public pour lequel aucun tarif n'est prévu expressément dans le présent règlement : 25,00 € par heure – Place des Minimes
- Taxi : gratuit – délivrance d'un certificat administratif annuel d'occupation du domaine public
- Déménagement : gratuit – délivrance d'un arrêté temporaire d'occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la grille tarifaire d'occupation du domaine public tel que ci-dessus.
- DIT que les conditions de mise à disposition du domaine public devront être fixées par les parties.
- AUTORISE Madame le Maire à établir les titres correspondants sur le Budget Communal.

20150511-03 Avenant 02-12 au marché de travaux de la Maison de l'Enfance et de la chaufferie centrale – faïences dans les cuisines

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le marché de travaux de la Maison de l'Enfance, les faïences n'ont pas été prévues dans les cuisines. Comme il a pu être constaté qu'il s'agit d'un manquement du maître d'œuvre lors de l'établissement du cahier des charges pour la consultation des entreprises, il n'y a finalement aucun avenant à prendre. Les coûts supplémentaires seront à la charge de l'architecte. Il est donc proposé d'ajourner le sujet.

20150511-03 bis Avenant 01 au lot 17 du marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance et d'une chaufferie centrale – équipement cuisines

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des adaptations mineures ont été demandées à la société INSTALL'NORD, titulaire du lot 17 dans le marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance, afin de rendre plus fonctionnelles les cuisines du bâtiment. Un devis a été présenté en mairie, d'un montant total de 22 526,42 € HT, soit une plus-value de 770,77 € HT, ce qui représente + 3,54 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'aménagement plus fonctionnel des cuisines de la maison de l'enfance.
- AUTORISE l'avenant 01 du lot 17 Equipements de cuisine, dans le marché de travaux de construction d'une maison de l'enfance, passant le coût total de ce lot de 21 755,65 € HT à 22 526,42 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

20150511-04 Avenant 01-01 au marché de travaux de viabilisation du lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le marché de travaux de viabilisation du lotissement communal Champ Prouvet, il est nécessaire de prendre un avenant sur le lot 01 Génie civil pour la réalisation de travaux supplémentaires :

- Réalisation du chemin piétonnier avec bordure en enrobé : 18 269,95 € HT
- Enfouissement d'une ligne électrique et installation de 2 lampadaires : 3 305,20 € HT
- Installation d'une barrière bois de fin de chemin piétonnier côté rue de Neuchâtel : 680,00 € HT
- Drainage du chemin piétonnier : 4 593,80 € HT

Soit un total pour l'avenant de 26 848,95 € HT, ce qui représente une augmentation de 3,53 % du montant initial.

Le Conseil Municipal souhaite que des éclaircissements soient demandés au maître d'œuvre pour le drainage qui n'a pas été prévu dans le marché initial. Et Monsieur Jean GARREAU vérifiera que les lampadaires installés correspondent aux travaux délibérés suite au diagnostic de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la réalisation de travaux supplémentaires sur le marché de travaux de viabilisation du lotissement communal Champ Prouvet, tel que décrit ci-dessus.
- AUTORISE l'avenant n°01 du lot 01 Génie civil, dans le marché de travaux de viabilisation du lotissement communal Champ Prouvet, passant le coût total de ce lot de 760 791,50 € HT à 787 640,45 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

20150511-05 Etat des ventes et réservations au lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire fait le point sur l'état des ventes des parcelles au lotissement Champ Prouvet. Il est notamment évoqué le projet de la société Panthéon sur la parcelle n°03. Le sol y étant trop humide, il est nécessaire d'adapter le projet, ce qui pour la société, représente un coût supplémentaire. Une proposition d'achat de la parcelle est faite à 180 000,00 €.

Dans sa délibération du 03 avril 2013, le prix du terrain avait été fixé à 185 € le mètre carré pour ce lot n°03, soit un coût total de 266 030,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de baisse du coût de la parcelle par la société Panthéon.

20150511-06 Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'adduction d'eau potable rue de la Vigne

Madame le Maire explique que les travaux d'adduction d'eau potable ont été budgétisés sur 2015 pour la rue de la Vigne. La Communauté de Communes du Val de Morteau ayant programmé les travaux d'assainissement de cette même rue courant le mois de juillet, il est proposé au Conseil Municipal de lancer rapidement la consultation pour les travaux sur le réseau d'eau potable estimés à 45 756,00 € HT. La consultation se ferait par le biais du Cabinet ANDRE de Pontarlier qui propose un devis de 800,00 € HT d'honoraire pour les missions suivantes :

- Consultation des entreprises : élaboration du DCE (règlement de consultation, acte d'engagement, CCAP, CCTP sur la base des devis réalisés par la commune)
- Lancement de la consultation en direct auprès des entreprises sélectionnées par la commune
- Ouverture des plis et analyse des offres
- Montage des marchés de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour le choix de la maîtrise d'œuvre par le Cabinet ANDRE pour un montant total de prestation de 800,00 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'offre du Cabinet ANDRE.
- DONNE son accord pour le lancement dès que possible, de la consultation des entreprises pour les travaux d'adduction d'eau potable rue la Vigne.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux.

20150511-07 Mise en place d'un prêt relais sur le Budget Communal 2015

Madame Catherine ROGNON, membre du Conseil d'Administration d'un établissement bancaire, quitte la séance.

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique au Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif Communal 2015, afin de faire face aux possibles difficultés de trésorerie courant de l'exercice, il a été décidé que la mairie consulterait des banques pour la mise en place d'un prêt relais de 950 000,00 € à court terme. Ce prêt aura pour fonction d'apporter la trésorerie nécessaire au règlement des situations des principaux marchés en cours sur la commune (construction de la maison de l'enfance, réhabilitation de l'aile Est du Cloître, réalisation d'un terrain synthétique). Le prêt pourra être rapidement remboursé en fin d'exercice, voir sur le début de l'exercice suivant par le versement du solde des subventions, ainsi que l'encaissement des ventes au Lotissement Champ Prouvet.

Après consultation, les offres des établissements bancaires sont les suivantes :

- la Banque Populaire : prêt relais sur une durée de deux ans maximum au taux de 1,00 % (taux fixe) – sans frais de dossier – débloqué de la totalité du montant dans les 12 mois suivant l'édition du contrat
- le Crédit Mutuel : prêt relais sur une durée de trois ans maximum au taux de 0,99 % (taux fixe) – avec 950,00 € de frais de dossier - débloqué de la totalité du montant avant le 31 août 2015
- le Crédit Agricole : prêt relais sur une durée de deux ans maximum au taux de 0,98 % (taux variable Euribor 3 mois) – avec 450,00 € de frais de dossier – sans obligation de débloqué de la totalité des fonds

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre du Crédit Agricole sur deux ans au taux variable de 0,98 % en demandant la réduction des frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE l'offre de prêt de 950 000,00 € du Crédit Agricole au taux variable de 0,98 % sur deux ans.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'offre de prêt.

20150511-08 Report de la délibération du 03 avril 2013 relative aux travaux de désenclavement de la parcelle ZE 20 sise au Clos Dessous

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle cadastrée ZE 20 sise au Clos Dessous a fait l'objet d'une délibération le 03 avril 2013 pour approuver les travaux de désenclavement de la dite parcelle d'un montant de 11 000,00 € TTC à la charge de la commune. Cependant la délibération ayant été prise au nom des acquéreurs du moment, et étant donné que la parcelle fait l'objet d'une nouvelle vente, le Conseil Municipal doit reporter la délibération du 03 avril 2013.

Madame le Maire précise que les travaux de viabilisation ont depuis, été revus et ajustés, et qu'ils ne donneront pas lieu au même montant de dépenses pour la commune. Certains éléments n'étant pas encore totalement finalisés, il est proposé au Conseil Municipal d'ajourner le sujet et de le reporter à une prochaine séance.

20150511-09 Renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF du Doubs pour 2015-2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance-Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs avec la commune, est échu depuis le 31 décembre 2014. Afin de maintenir l'engagement financier de la commune en faveur de la Petite Enfance et de la Jeunesse, Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de le renouveler. Dans cette perspective, elle propose :

- de solliciter auprès de la CAF le renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse pour une durée de quatre ans (2015-2018).
- de maintenir les services existants pendant la durée du contrat et déjà financés dans le contrat précédent (2011-2014).
- de préciser les actions nouvelles définies, en lien avec la création de la Maison de l'Enfance et le projet conventionné avec Familles Rurales du Doubs, notamment les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir les propositions énumérées ci-dessus.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et pour signer tout document nécessaire à la prise en compte de cette décision.

20150511-10 Ouverture d'un poste temporaire d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour la période estivale

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités peuvent conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

Elle propose donc au Conseil Municipal, pour pallier aux absences de personnel durant la période estivale, de créer un emploi occasionnel d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à raison de 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de créer un emploi occasionnel, à compter du 06 juillet et jusqu'au 28 août 2015, à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3.
- HABILITE Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Communal 2015.

20150511-11 Ouverture d'un poste temporaire d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe pour la période estivale

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités peuvent conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

Elle propose donc au Conseil Municipal, pour pallier aux absences de personnel durant la période estivale, de créer un emploi occasionnel d'Adjoint Administratif de 2ème classe, à raison de 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de créer un emploi occasionnel d'Adjoint Administratif de 2ème classe, à compter du 06 juillet et jusqu'au 28 août 2015, à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3.
- HABILITE Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Communal 2015.

20150511-12 Ouverture d'une classe CLIS à Montlebon

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Inspectrice de l'Education Nationale, Madame Yasmina BOUHALI MARQUES de la recherche d'un lieu d'implantation d'une classe CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire). Elle accueille des enfants dont le handicap ne permet une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Le projet de classe CLIS sur le Val de Morteau, scolarisera 12 enfants au maximum, essentiellement des enfants qui présentent des troubles des fonctions cognitives et des déficiences motrices. L'encadrement est assuré par un enseignant spécialisé et un ou deux accompagnant(s) de vie scolaire pris en charge par l'Education Nationale.

Le groupe scolaire de Montlebon a été retenu comme site potentiellement adapté à l'accueil d'un tel projet, notamment parce qu'il s'agit actuellement, de la seule école équipée d'un ascenseur. L'Inspectrice de l'Education Nationale souhaite savoir si la commune de Montlebon accepterait la création pour deux années, d'une classe CLIS au sein de son groupe scolaire. A terme, la classe sera accueillie sur Morteau au groupe scolaire Pergaud, dans lequel des travaux d'aménagement vont être engagé prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la création d'une classe CLIS au sein du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud pour une durée maximum de deux années.

DIVERS

20150511-13 Demandes de subvention

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de différentes demandes de subventions :

- Les PEP 25 – courrier reçu le 13/04/2015
- L'AFP 25 – courrier reçu le 13/04/2015
- Adwaita Val de Morteau – courrier reçu le 30/04/2015

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas donner suite à l'ensemble des demandes. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150511-14 Liaison piétonne sécurisée Morteau – Montlebon RD 48

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du projet de courrier conjoint entre les communes de Morteau et Montlebon et à destination de la nouvelle Présidente du Conseil Général du Doubs, Madame Christine BOUQUIN, et relatif à la liaison piétonne sécurisée entre les deux communes sur la route départementale 48.

20150511-15 Programme des réunions et rencontres à venir pour le Conseil Municipal

Diffusion des dates des prochaines réunions et rencontres pour les élus de la commune, avec notamment :

- Réunion d'information sur l'accueil de loisirs périscolaire et extra-scolaire à partir septembre 2015 : lundi 18 mai à 20h00 à la salle des fêtes
- Commission Urbanisme élargie pour le PLU : mercredi 20 mai à 20h00 à la salle des Minimes
- Fête des Mères et remise de 4 médailles de bronze de la Famille : vendredi 29 mai à 20h00 à la salle des fêtes

20150511-16 L'Actu Belmontoise de mai 2015

Monsieur Fabien BEZ fait le point sur la préparation de la lettre *L'Actu Belmontoise* qui devra paraître début mai pour une diffusion en boîte aux lettres par les élus dès que possible. Parmi les sujets qui y sont traités, il est décidé de supprimer l'état-civil afin de laisser plus de place aux autres informations.

20150511-17 Projet d'achat d'un camion benne IVECO pour la commune

Monsieur Patrick ANDRE informe le Conseil Municipal que la commission Camion créée en début d'année 2015, afin de traiter l'achat d'un nouveau véhicule aux services techniques municipaux, a reçu la présentation d'une machine multifonction de la société Nilfisk. Il s'agit d'une balayeuse articulée, équipée siège pneumatique, climatisation, 4 roues motrices, régulateur de vitesse de brosse, 4 balais. L'appareil peut également recevoir hydrauliquement une lame à neige, une brosse à neige ou sable, un épandeur de sel, un plateau benne, un groupe tondeuse, un taille haies et un balai de désherbage.

La transformation de la balayeuse se fait en une minute sans outil et par une seule personne. Un devis a été présenté en mairie pour l'équipement d'une machine de base Nilfisk Egholm City Ranger 2250 avec balayeuse et nettoyeur haute pression : 58 000,00 € HT

- Option fraise à neige : 7 000,00 € HT
- Option épandeur de sel et sable : 4 600,00 € HT
- Option tondeuse 1,20 m avec collecteur : 10 000,00 € HT
- Option lame chasse neige 1,30 m : 2 300,00 € HT
- Option Balai rotatif 1,22 m réversible : 3 700,00 € HT
- Option Brosse de désherbage : 6 000,00 € HT

Reprise possible sur 2015 d'engins municipaux :

- Tondeuse Iseki SF 203 II : 9 000,00 € HT
- Fraise à neige Yanmar YSRA 1090 : 3 000,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de réfléchir d'avantage au parc automobile des services techniques communaux, notamment en optant pour les choix suivant :

- Privilégier l'achat d'un camion benne d'occasion (14 600,00 € HT) au camion benne neuf (51 190,00 € HT), comme il avait été préféré lors du Conseil Municipal du 16 mars 2015.
- Proposer l'achat de la machine Nilfisk sur l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix pour l'achat d'un camion benne neuf, 3 abstentions et 13 voix pour l'achat d'un camion benne d'occasion :

- DECIDE de recourir à l'achat d'un camion benne IVECO d'occasion pour un montant total de 14 600,00 € HT, soit 17 520,00 € TTC, auprès du garage TOURNOUX à Etalans.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande et tous les documents administratifs y afférant.

20150511-18 Prochain Conseil Municipal

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 08 juin 2015 à 20h15.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire
Catherine ROGNON

